



EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du  
JEUDI 27 JUN 2024 à 19 h 00  
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

**OBJET : D20 - Acquisition des parcelles cadastrées section E n° 110 et ZO n° 31**

**Date de convocation :** ..... 21 juin 2024

**Nombre de conseillers en exercice :** ..... 29

**Nombre de présents :** ..... 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Arthur AUGER, Micheline JULIEN, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusées ayant donné pouvoir :** ..... 3

Natacha MICHEL à Catherine BAUBRI ; Jocelyne PELETTE à Mme la Maire ; Sabrina THIBAUD à Cyril CHAPPET

**Absents excusés :** ..... 5

Houria LADJAL ; Hénoc CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Patrick BRISSET ; Pierre-Michel MARCH

**Présidente de séance :** Françoise MESNARD, Maire

**Secrétaire de séance :** Marylène JAUNEAU

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

**D20 - Acquisition des parcelles cadastrées section E n° 110 et ZO n° 31****Rapporteur : M. Jean MOUTARDE**

Depuis la loi climat et résilience et l'objectif de la Zéro Artificialisation Nette (ZAN), il est nécessaire d'être extrêmement vigilants sur la manière dont la consommation foncière s'exerce sur notre commune.

Aussi, dans le cadre de sa politique d'aménagement, la Ville de Saint-Jean-d'Angély souhaite réaliser des réserves foncières afin de s'assurer de l'adéquation des projets proposés avec les attentes municipales en matière d'urbanisation.

Les parcelles cadastrées section E n° 110 d'une superficie de 8 840 m<sup>2</sup> et ZO n° 31 d'une superficie de 10 560 m<sup>2</sup>, classées au Plan Local d'Urbanisme en zone Aux, situées fief l'Abbé à Saint-Jean-d'Angély, sont les premiers éléments du gisement foncier que la Ville souhaite constituer.

La propriétaire, Mme DAVID épouse BERTHELOT, demeurant à COURANT, s'est engagée à céder ces parcelles à la Ville de Saint-Jean-d'Angély, au prix de 9 €/m<sup>2</sup>, soit un montant total de 174 600 €. Une lettre d'intention a été signée le 22 mai 2024.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Mme la Maire à signer l'acte de vente des parcelles cadastrées section E n° 110 et ZO n° 31 appartenant à Mme DAVID épouse BERTHELOT, au prix de 174 600 €, ainsi que tout autre document permettant la réalisation de cette opération.

Il est précisé que les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la Ville de Saint-Jean-d'Angély.

**Le Conseil municipal, après délibération,**

**ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (24) :**

- **Pour : 24**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**



**Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Conseillère régionale,  
Françoise MESNARD**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.